



sarreguemines

LISTE DES DELIBERATIONS
41^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 19 mai 2025

Le Conseil Municipal :

1	Approuve Sous 32 voix pour	<u>Approbation du procès-verbal de la 40^{ème} séance du Conseil Municipal</u> - le procès-verbal de la 40 ^{ème} séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025.
2	Prend acte	<u>Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), dans le cadre de la révision du PLU de Sarreguemines Ville de Sarreguemines</u> de la tenue du débat conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme et de prendre en compte les observations.
3	Décide sous 32 voix pour	<u>Modification de la liste des représentants dans des associations/organismes extérieurs</u> - de ne pas recourir au scrutin secret, mais au vote à main levée pour désigner les délégués de la Ville ou du conseil municipal dans des organismes extérieurs. - d'accepter les modifications proposées des délégués
4	Prend acte	<u>Concession de services relative à la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires / motivation du choix du concessionnaire</u> du choix du prestataire et de l'attribution de la concession de service relative à la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à la société CITYZ MÉDIA.
5	Décide sous 32 voix pour	<u>Garantie municipale à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 940 510 € à contracter par la SA HLM VIVEST auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation thermique de 26 logements sis 2-4-6 rue des Frères Paulin à Sarreguemines</u> Article 1 : L'assemblée délibérante de la ville de Sarreguemines accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 940 510 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°166733 constitué d'une ligne de prêt ; La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 470 255 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. Article 4 : L'Assemblée délibérante autorise le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à intervenir entre La Ville de SARREGUEMINES et la SA HLM VIVEST.

6

Actualisation des tarifs 2025Décide sous
32 voix pour

De modifier la grille tarifaire relative au Conservatoire à compter de septembre 2025 comme suit :

- Locations d'instruments : instauration d'une tarification au quotient familial de 27 € à 58 € en fonction de la tranche de quotient familial.
- Droits d'inscription : augmentation des tarifs actuellement en vigueur
- Les autres tarifs demeurent inchangés

- De modifier la grille tarifaire relative aux droits d'entrées aux spectacles de l'animation culturelle à compter de juillet 2025 comme suit :

- Création du tarif « Inoubliable » : 45 € (40 € en réduit)
- Augmentation des tarifs d'abonnements (selon le nombre de spectacles).
- Les autres tarifs demeurent inchangés

- De fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2025 étant précisé que sauf indication spécifique dans le document annexé, ces tarifs sont fixés TTC (toutes taxes comprises).

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7

Décision modificative n°1 du Budget Principal et du Budget Annexe des parcs de stationnementDécide sous
32 voix pour

D'inscrire par voie de décision modificative les crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL									
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant	
D	F	023	01	023	11FI	O	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-381 162,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								-381 162,00	
D	F	011	028	6068	11FI	R	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	210 381,00	
D	F	014	01	759218	11FI	R	AUTRES PRÉLÈVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE	48 277,00	
D	F	65	3272	65748	13SP	R	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								278 658,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :								-102 504,00	
R	F	042	845	7811	11FI	O	REP.SUR AMO.DES IMMO.INCORPOR. ET CORPOR.	65 496,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT :								65 496,00	
R	F	74	01	74111	11FI	R	DOTATION FORFAITAIRE	-168 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :								-168 000,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :								-102 504,00	
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant	
D	I	040	01	28158	11FI	O	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	65 496,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								65 496,00	
D	I	204	322	20422	13SP	R	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-20 000,00	
D	I	21	028	21848	11FI	R	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	-6 658,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :								-26 658,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :								38 838,00	
R	I	021	01	021	11FI	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-381 162,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT :								-381 162,00	
R	I	13	325	1311	13VA	R	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	420 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :								420 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :								38 838,00	

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT								
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Service	Mvt	Libellé	Montant
D	I	020	8225	020	11Fi	R	DEPENSES IMPREVUES	-2 632,26
D	I	21	8224	2158	22PM	R	AUTRES	2 632,26
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :								0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :								0,00

- D'autoriser le Maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

8

Décide sous
32 voix pour

Actualisation des effectifs permanents au 1er juillet 2025

de procéder aux créations/suppressions suivantes du tableau des effectifs :

FILIERES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}
	Emploi fonctionnel de DGA (au 1 ^{er} juin 2025)	
	Attaché à 35/35 ^{ème}	
	Attaché à 35/35 ^{ème}	
	Rédacteur à 35/35 ^{ème}	
	Rédacteur à 35/35 ^{ème}	
Technique	Technicien à 35/35 ^{ème}	
	Technicien à 35/35 ^{ème}	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint technique à 35/35 ^{ème}
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}
	5 agents de maîtrise principal à 35/35 ^{ème}	5 agents de maîtrise à 35/35 ^{ème}
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à 14/20 ^{ème}	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 14/20 ^{ème}
Sociale	2 agents spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à 35/35 ^{ème}	2 agents spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à 35/35 ^{ème}
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}	Adjoint d'animation à 35/35 ^{ème} (au 1 ^{er} décembre 2025)
	Adjoint d'animation à temps non complet 28/35 ^{ème}	Adjoint d'animation à temps non complet à 17,5/35 ^{ème} sur le tableau des effectifs non-permanent (au 1 ^{er} août 2025)

Il y a lieu également de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :

- de remplacement d'agents absents du service,
- non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant,
- saisonnier et occasionnel,

9

Décide sous
32 voix pour

Apprentissage

Article 1 : d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour l'année scolaire 2025-2026.

Article 2 : d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires conformément au tableau suivant :

	FORMATION SUIVIE	EN COURS/A VENIR	AFFECTATION
	Bac professionnel technicien chaudronnerie industrielle/Serrurier	En cours	Centre Technique Municipal
	Bac professionnel Aménagements paysagers	A venir	Espaces Verts
	Bac professionnel Aménagements paysagers	A venir	Espaces Verts
	BUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)	A venir	Direction des Finances

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

10	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Création d'un poste de DGA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services communaux de plus de 10.000 habitants. - De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs à compter du 1er juin 2025. - De pourvoir cet emploi par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché, par voie de détachement.
11	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Modification du règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (camps d'été et mini camps des animateurs comprenant au moins une nuitée)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ajouter un point « 7 » à l'article 3 du règlement prévoyant des dispositions particulières relatives au temps de travail des animateurs lors des sorties ou camps d'été comprenant au moins une nuitée. - D'accorder dans ce cadre un repos compensatoire, dès 5 jours consécutifs de camp, à hauteur de 50%, qui sera pris dès le retour du camp. - De valoriser les nuitées à hauteur de 3 heures par nuitée, payables pour moitié et pour moitié récupérables en période de moindre activité, avec l'accord préalable du chef de service. - D'actualiser le règlement relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail conformément au projet joint à la délibération et faisant partie intégrante de celle-ci.
12	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Mise à disposition agents titulaires - Association ABCM</u></p> <p>Article 1 : D'approuver le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition entre la Ville de Sarreguemines et les écoles associatives bilingues ABCM de Sarreguemines jointe à la présente délibération.</p> <p>Article 2 : D'autoriser le Maire à signer ladite convention et lui donner tout pouvoir pour sa mise en œuvre.</p> <p>Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification.</p> <p>Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.</p>
13	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Actualisation de la convention Ville de Sarreguemines Association ABCM Zweisprachigkeit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la mise à jour de la convention entre la Ville de Sarreguemines et l'association ABCM Zweisprachigkeit.

14	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Changement de dénomination du CSL Beausoleil</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de changer la dénomination du local situé sous l'école maternelle de la Montagne supérieure, rue des Pinsons, et jusque-là nommé « CSL Beausoleil » en retenant l'appellation suivante : « local de la montagne supérieure ». - de procéder à tous les changements administratifs et contractuels nécessaires. 		
15	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Modification de la subvention d'investissement au Sarreguemines Football Club</u></p> <p>De transférer la subvention d'investissement de 20 000 € attribuée au Sarreguemines Football Club en subvention de fonctionnement, les crédits seront inscrits au budget 2025, article 65748-fonction 3272 par décision modificative ;</p> <p>D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir avec le club.</p>		
16	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Adhésion au dispositif de chèques « cadeaux culture » du groupe Glady</u></p> <p>D'approuver la demande d'adhésion au dispositif Glady.</p>		
17	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Marché des artisans de la Saint Paul</u></p> <p>de valider le périmètre du marché des artisans de la Saint Paul 2025 tel qu'il est prévu à l'article 2 du règlement,</p> <p>de prendre acte du règlement du marché des artisans de la Saint Paul 2025.</p>		
18	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Convention de partenariat avec le festival franco-allemand Perspectives</u></p> <p>D'approuver la convention de partenariat avec le festival Perspectives</p> <p>D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le festival Perspectives</p>		
19	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Convention de partenariat entre la Ville de Sarreguemines et l'Association Mosellane d'Action Educative et Sociale en Milieu Ouvert (AAESEM)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat entre la ville de Sarreguemines et l'Association Mosellane d'Action Educative et Sociale en Milieu Ouvert (AAESEM) qui engage la collectivité sur 5 ans - d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'année 2025. 		
20	Décide sous 30 voix pour et 2 non participation au vote	<p><u>Contrat de Ville - Attribution des participations 2025</u></p> <p>- d'attribuer les subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Equipe de Prévention Spécialisée – CMSEA</u> <ul style="list-style-type: none"> - Bouge-toi, découvre et engage-toi 3 000 € - En route vers l'emploi 800 € <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">TOTAL :</td> <td style="text-align: right;">3 800 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Centre Socioculturel</u> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture à la diversité 1 500 € - Projet Jeunesse (Accueil et Vacances scolaires 2025) 2 000 € - Ateliers culturels et artistiques 1 500 € - Projet Familles / Personnes Isolées 4 000 € - Fête de Noël 2025 1 000 € - Prévention Santé Jeunesse 1 500 € - Soirée de l'horreur au Centre Socioculturel 1 000 € - Hors les Murs 3 000 € 	TOTAL :	3 800 €
TOTAL :	3 800 €			

- Séjour Passerelle 2025	1 500 €
- CLAS Beausoleil et Blaumberg 2025	13 152 €
- Actions Citoyennes et Initiatives Jeunes 2025	3 000 €
TOTAL :	33 152 €

➤ **Association du Foyer Culturel**

- Quartiers en fête (Beausoleil)	1 000 €
TOTAL :	1 000 €

➤ **Ludothèque Beausoleil**

- Atelier d'éveil au plaisir de lire	2 000 €
- Jeu en Cités	500 €
- Papothèque	1 000 €
- Club Ados	1 000 €
TOTAL :	4 500 €

➤ **ASS Lutte**

- Tournoi international de Pâques à UTRECHT (Pays-Bas)	1 500 €
- Tournoi de Moosch	1 500 €
- Favoriser la pratique du sport santé	1 500 €
- Changer le regard sur le handicap	2 000 €
- La section sportive pour l'intégration et le partage	1 000 €
- Formation des jeunes athlètes	2 000 €
TOTAL :	9 500 €

➤ **Association Sportive et Socio-Educative de l'école élémentaire Mixte du Blaumberg**

- Spectacle « La couleur des émotions »	600 €
TOTAL :	600 €

➤ **Football Club de Beausoleil**

- Interaction parents-associations – Kermesse 2025	1 500 €
- Sport et Valeurs	1 000 €
TOTAL :	2 500 €

➤ **CSL Beausoleil**

- | | |
|---|---------|
| - Collectif Beausoleil 2025 | 1 000 € |
| - Groupe parole et actions jeunes actions éducatives 2025 | 250 € |
| - Parole de femmes – Actions socio-culturelles et éducatives 2025 | 500 € |

TOTAL : 1 750 €

➤ **La Fléchette d'Or**

- | | |
|-----------------------|---------|
| - Les Fléchettes 2025 | 1 000 € |
|-----------------------|---------|

TOTAL : 1 000 €

➤ **ASS Tennis**

- | | |
|--|-------|
| - Tennis scolaire quartier prioritaire | 500 € |
|--|-------|

TOTAL : 500 €

➤ **Les Amis de la Coccinelle**

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| - Un premier pas vers la Coccinelle | 1 000 € |
|-------------------------------------|---------|

TOTAL : 1 000 €

➤ **Espace Séniors**

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - En avant les Séniors 2025 | 2 550 € |
|-----------------------------|---------|

TOTAL : 2 550 €

➤ **Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines**

- | | |
|---|---------|
| - Objectif alternance | 4 000 € |
| - Passe ton BAFA | 1 000 € |
| - « C'est dans la Boîte » | 1 000 € |
| - La tête de l'emploi | 3 000 € |
| - Maux d'écrits | 1 500 € |
| - Accès au sport, à la culture et à la citoyenneté | 1 500 € |
| - Regards sur les métiers | 2 000 € |
| - Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi | 1 000 € |
| - L'éco consommation dans le logement | 1 000 € |
| - Formation SST et habilitations électriques | 3 500 € |
| - Mobil'emploi | 2 000 € |

-	Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville	4 000 €
-	Accès aux soins et à la santé mentale	1 500 €
-	Inclusion Numérique des jeunes QPV	1 000 €
-	C'est mon Patrimoine : Terres d'Héritage et de Vivre Ensemble	1 000 €
-	Sensibilisation aux discriminations et violences de genre	1 000 €
TOTAL :		30 000 €
➤	<u>Cap Emploi</u>	
-	Engagements quartier 2030	8 000 €
TOTAL :		8 000 €
➤	<u>CIDFF Moselle-Est</u>	
-	Ateliers d'accès à l'autonomie des jeunes	600 €
-	Accompagnement vers et dans l'emploi des femmes	1 000 €
-	« Et si c'était TOI et si c'était MOI... »	1 920 €
TOTAL :		3 520 €
TOTAL GENERAL :		103 372 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65748 (Animations - Politique de la Ville).

21	<p><u>Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés</u></p> <p>- d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre la Commune de Sarreguemines, la SPA et la clinique Vétérinaire des Faïenceries pour la stérilisation de chats errants</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, article 611 (prestation de service) – code fonctionnel 13.</p>
22	<p><u>Convention de groupement de commande – Mise en souterrain des réseaux avenue de la Blies et rue Emile Gentil</u></p> <p>Point retiré de l'ordre du jour.</p>
23	<p><u>Avis Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025-2030</u></p> <p>d'émettre un avis défavorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030, dans sa version du 03/03/2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au vu de l'absence de réduction du nombre de places de l'aire permanente d'accueil des gens du voyages alors que la commune de Bitche n'est plus tenue d'en financer six d'entre-elles qu'elle prenait à sa charge jusqu'à la fermeture de l'aire. • au vu de l'absence de garanties données par l'État sur l'application de la législation en matière d'occupation illégale des aires et sur les critères de choix du lieu d'implantation de la future aire de grand passage.

24	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Signature de conventions avec l'Office National des Forêts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la signature de la convention d'occupation temporaire concernant la zone d'activité aménagée dans la forêt domaniale du Buchholz, - d'approuver la signature de la convention cadre pour la réfection et l'entretien de la voie et du parking dédiés à l'accès de la zone d'activité, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tout document qui s'y réfère.
25	Décide sous 32 voix pour	<p><u>Avenant n°1 à la convention de projet M010L013400 avec l'EPF Grand Est – Fonderie SESA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'avenant à la convention de projet M010L013400 à passer avec l'EPF Grand Est, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention.
26	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - liste des marchés et accords-cadres conclus - décisions financières - renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF
Maire
1^{ER} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Conseiller Régional Délégué à la Grande Région
et au Rayonnement Universitaire Territorial

